

Handicap : une ville qui ne laisse personne de côté



Mission handicap de la Ville d'Orvault
02 51 78 31 48 - sophie.goulfier@mairie-orvault.fr

Restez informés de ces démarches
sur orvault.fr

9 rue Marcel Deniau - CS 70616 - 44706 Orvault
T. 02 51 78 31 00

La Ville d'Orvault s'est donnée pour objectif de permettre l'inclusion de toutes et tous dans chaque domaine de la vie sociale et citoyenne. Adopté en 2022, le Plan Handicap porte cette ambition.

UN PLAN HANDICAP, 3 ENJEUX MAJEURS

La Ville d'Orvault a conçu un Plan Handicap pour une période de trois ans, de 2022 à 2024, en s'appuyant sur le diagnostic établi dans le rapport handicap 2021. La Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA), instance partenariale représentative des acteurs du territoire, contribue à sa mise en œuvre et en assure le suivi. Son évaluation annuelle est réalisée par la Mission Politique de la Ville et présentée dans un rapport annuel.



« La majorité municipale a choisi de faire du handicap une thématique transversale de son action pour que chacune de ses réalisations permette de ne laisser personne de côté. »



ANNE-SOPHIE JUDALET, conseillère municipale déléguée à l'égalité femmes-hommes au handicap et à la lutte contre les discriminations



Consultez en ligne le Plan Handicap en flashant le QR code ou rendez-vous sur orvault.fr/plan-handicap



1. AMÉNAGER UN TERRITOIRE ACCESSIBLE À TOUTES ET TOUS

- Concevoir et améliorer l'accessibilité des espaces publics.
- Améliorer l'accessibilité des bâtiments de la Ville d'Orvault comme ce sera le cas dans les écoles du Bois Raguenet, du Pont Marchand et de Bois Saint-Louis en 2024.

Changer le regard

Tous les ans, la Ville d'Orvault et ses partenaires proposent une semaine de sensibilisation au handicap.

En 2022 : cinéma, rencontre avec une para-athlète, atelier numérique, interventions dans les écoles...

Au programme, de nombreuses animations pour faire évoluer les regards et favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap.



2. FAVORISER L'INCLUSION ET L'ACCÈS AUX SERVICES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

- Faciliter la participation des personnes en situation de handicap aux événements sportifs et culturels. En 2023, le forum des associations aura pour thématique le handisport.
- Favoriser l'inclusion des enfants et des jeunes en situation de handicap, comme à l'école élémentaire de Port-Marchand.
- Développer des actions de sensibilisation à destination du grand public.
- Favoriser l'accès au logement des personnes en situation de handicap.
- Mieux prendre en compte le handicap chez les seniors.

3. FAVORISER L'ACCÈS AUX DROITS, À LA PARTICIPATION À LA VIE LOCALE ET À LA VIE SOCIALE DE PROXIMITÉ

- Citoyenneté des personnes en situation de handicap, notamment en leur permettant de devenir assesseur.
- Accès aux droits.
- Emploi et l'insertion.
- Accès aux commerces et professionnels du territoire.
- Accès aux informations de la Ville avec notamment avec la version audio du magazine.

